# Du 10 janvier 2025

**Procédure Adaptée :** **N° 2025-01**

*Marché à procédure adaptée passé dans le cadre de l’arrêté du 19 juillet 2018 portant règlement sur les marchés des organismes de Sécurité Sociale du Régime Général.*

**ACTE D’ENGAGEMENT (A.E.)**

**Objet du marché :**

Fourniture et livraison de petits matériels et consommables informatiques pour l’Urssaf Midi-Pyrénées

**Organisme passant le marché :**

**Urssaf Midi-Pyrénées**

166 Rue Pierre et Marie CURIE

31670 LABEGE

SIRET : 535 146 500 00017

Acheteur :

**Urssaf Midi-Pyrénées**

166 rue Pierre et Marie CURIE

31670 LABEGE

**Objet du marché :**

Fourniture et livraison de petits matériels et consommables informatiques pour l’Urssaf Midi-Pyrénées.

**Mode de passation et forme du marché :**

La présente consultation est un marché de fournitures passé en application des dispositions :

* De la procédure d’adaptée en application des articles R2123-1, R2123-4 à R2123-5 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique.
* De l’arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de sécurité sociale pris en application de l'article L.124-4 du code de la sécurité sociale.

Le marché est un accord-cadre selon l’article L 2125-1 du Code de la commande publique.

Il est passé à bons de commande sans minimum et avec maximum selon les articles R2162-1 à R2162-8, R2162-10 et R 2162-13 du décret n° 2018-1075 relatif au Code de la commande publique.

Il s’agit d’un accord cadre multi-attributaire, ce qui signifie que plusieurs entreprises sont titulaires de l’accord cadre à marchés subséquent. Et ce, sous réserve d’avoir reçu lors de la consultation un nombre de candidatures et d’offres acceptables, régulières, appropriées et non anormalement basse suffisants. Le nombre de titulaires pour ce marché est fixé à deux.

Le présent accord-cadre donnera lieu à la remise en concurrence des titulaires par le biais de marchés subséquents lancés au fur et à mesure des besoins en application de l’article R 2162-10 du décret n° 2018-1075 relatif au Code de la commande publique.

**Nom, prénom, qualité du signataire du marché :**

Monsieur Jean DOKHELAR, Directeur Régional de l’Urssaf Midi-Pyrénées

**Ordonnateur des paiements**

Le Directeur Régional de l’Urssaf Midi-Pyrénées

**Comptable assignataire des paiements**

Le Directeur Comptable et Financier de l’Urssaf Midi-Pyrénées

**ARTICLE 1 : CONTRACTANT**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l’article *« pièces contractuelles »* du cahier des clauses administratives particulières nº 2024-07 qui fait référence au C.C.A.G.- Fournitures et Services, et, conformément à leurs clauses et stipulations ;

 **Le signataire** (**Candidat individuel**),

M............................................................................................................................................

Agissant en qualité de ...........................................................................................................

 M’engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale .............................................................................

Adresse .................................................................................................................................

Adresse électronique

Numéro de téléphone ..................................................

Numéro de SIRET ......................................................... Code APE ..............................................

Numéro de TVA intracommunautaire ....................................................................................

 Engage la société ...........................................................sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale .............................................................................

Adresse .................................................................................................................................

Adresse électronique

Numéro de téléphone .......................................

Numéro de SIRET ............................................ Code APE ..............................................

Numéro de TVA intracommunautaire ……………………………………………………………..

 **Le mandataire (Candidat groupé),**

M ...........................................................................................................................................

Agissant en qualité de ...........................................................................................................

Désigné mandataire :

 Du groupement solidaire

 Solidaire du groupement conjoint\*

 Non solidaire du groupement conjoint\*

***\* En cas de groupement conjoint, les membres du groupement doivent indiquer dans leur offre la répartition détaillée des prestations que chacun d’entre eux s’engage à exécuter. Ils peuvent s’ils le souhaitent mentionner le montant des prestations que chacun d’entre eux s’engage à exécuter.***

Nom commercial et dénomination sociale .............................................................................

Adresse .................................................................................................................................

...............................................................................................................................................

Adresse électronique .............................................................................................................

Numéro de téléphone .......................................

Numéro de SIRET .............................................................. Code APE ......................

Numéro de TVA intracommunautaire .....................................................................................

S’engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l’offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

L’offre ainsi présentée n’est valable toutefois que si la décision d’attribution intervient dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

J’observe qu’en cas de divergence entre les stipulations des documents précités et le descriptif ci-joint, le contenu des stipulations en causes prévaudrait toujours sur mon descriptif.

**ARTICLE 2 : PRIX**

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires du Bordereau de Prix Unitaires annexé.

Le montant des commandes pour la période initiale du marché est défini comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Seuil minimum HT | Sans minimum |
| Seuil maximum HT | 45 000 € |

Les montants des périodes de reconduction sont les suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Périodes** | **Minimum** | **Maximum** |
| 1ère période de reconduction | Sans minimum | 45 000 € |
| 2ème période de reconduction | Sans minimum | 45 000 € |

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n’est autorisée.

Des avenants ou des marchés complémentaires sont susceptibles d'être passés conformément aux articles R 2194-1 à R 2194-10 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018. Des marchés de prestations similaires pourront également être passés conformément aux dispositions de l'article R 2122-7 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

**ARTICLE 3 : SOUS TRAITANCE**

Pour l’exécution du présent marché :

Je n’envisage pas de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.

J’envisage de recourir à un ou plusieurs sous-traitants :

Je précise en annexe(s) la nature et le montant maximum des prestations que j’envisage de confier à ce ou ces sous-traitant(s). Chaque annexe (Modèle DC4 disponible sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires) constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions exposées dans le C.C.A.P. Le montant indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement dans la limite des bons de commandes qui le concerneront. La notification du marché emporte acceptation du ou des sous-traitant(s) et agrément de ces conditions de paiement.

Le montant total que j’envisage de sous-traiter est, dans la limite des bons de commandes correspondants, de ……………….. euros.

Nombre de demandes d’acceptation de sous-traitant jointes en annexe : …………….

**ARTICLE 4 : DELAI D’EXECUTION**

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée d’un (1) an à compter de la date de sa notification.

Il pourra être renouvelé par tacite reconduction, dans les mêmes termes, pour une période d’un an, deux fois, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder trois ans.

Le titulaire de l’accord-cadre ne peut refuser la reconduction, ni prétendre au versement d’une quelconque indemnité en cas de non-reconduction. Dans le cas où l’acheteur n’entend pas reconduire l’accord-cadre, il en informe le titulaire par lettre recommandée avec avis réception moyennant un préavis de trois mois avant sa date anniversaire.

Le délai d’exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution seront fixés dans les conditions du C.C.A.P.

**ARTICLE 5 : PAIEMENT**

Le maître de l’ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[[1]](#footnote-1) :

1. *Ouvert au nom de :* pour les prestations suivantes : Domiciliation :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

1. *Ouvert au nom de :* pour les prestations suivantes : Domiciliation :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur [[2]](#footnote-2) :

**Un compte unique** ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire ;

**Les comptes de chacun des membres du groupement** suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**NB :** Si aucune case n’est cochée, ou si les deux cases sont cochées, l’acheteur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s’appliquent.

**Avance :**

Je renonce au bénéfice de l’avance : NON  OUI

*(Cocher la case correspondante.)*

Le bénéficiaire de l’avance est informé que l’Urssaf Midi-Pyrénées demande la constitution d’une garantie à première demande pour le remboursement de l’avance.

**ARTICLE 6 : NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE**

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

30200000-1 : Matériel et fournitures informatiques

30237200-1 : Accessoires informatiques

30125110-5 : Encre pour imprimantes laser/télécopieurs

30125120-8 : Encre pour photocopieurs

J’affirme sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs que les travaux seront réalisés avec des salariés employés régulièrement notamment au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du code du travail. (Article D8222-5-3°)

**ARTICLE 7 : NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Conformément à l’article R.2191-46 du Code de la commande publique, le titulaire du marché public qui souhaite céder ou nantir sa créance en informe l’acheteur qui lui communique soit une copie de l’original revêtu de la mention indiquant que cette pièce est délivrée en unique exemplaire, soit un certificat de cessibilité dématérialisé.

Le bénéficiaire d’une cession ou d’un nantissement de créance notifie ou signifie cette cession ou ce nantissement au comptable public assignataire dans les conditions fixées aux articles R.2191-54 et R.2191-55 du Code de la commande publique.

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Fait en un seul original, à le

|  |
| --- |
| **Signature du candidat :** |

**ACCEPTATION DE L’OFFRE** **PAR L’ACHETEUR**

Est acceptée la présente offre pour valoir Marché.

Fait en un seul original,

A………………, le ………………

|  |
| --- |
| **Signature du représentant de l’acheteur :** |

|  |
| --- |
| **Annexe n°1 – Déclaration sur l’honneur en cas de sous-traitance** |

**Cette déclaration doit être complétée et signée par chaque entreprise sous-traitante**

Je, soussigné(e)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En qualité de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Agissant pour le compte de (société, entreprise) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* Atteste sur l’honneur

**1°** n’avoir pas fait l’objet, depuis moins de cinq, d’une condamnation définitive pour l’une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3 (escroquerie), 314-1 à 314-3 (abus de confiance), 324-1 à 324-6 (blanchiment), 421-2-1 (acte de terrorisme), par le 2ème alinéa de l’article 421-5, par l’article 433-1 (corruption, trafic d’influence), par le 2ème alinéa de l’article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7 (faux et usage de faux), par les 1er et 2ème alinéas de l’article 441-8, par l’article 441-9 et par l’article 450-1 du code pénal, ainsi que par l’article 1741 du code général des impôts ;

**2°** n’avoir pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221 alinéas 1 et 2, L. 8221 alinéas 3 et 5, L. 8251 alinéas 1 et 8 et L 5221-11, L. 8231-1, L. 8241 alinéas 1 et 2, et L 8233-1 du code du travail ;

**3°** ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'[article L. 620-1](http://admi.net/cgi-bin/adminet/article.pl?c=CCOMMER0&a=L620-1) du code de commerce ;

- si je suis une personne physique, ne pas être en faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du même code, n’a pas été prononcée

- ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

Les candidats en redressement judiciaire au sens de l'[article L. 620-1](http://admi.net/cgi-bin/adminet/article.pl?c=CCOMMER0&a=L620-1) du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

**4°** avoir bien, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date.

Ou si, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, ne pas avoir acquitté les divers produits devenus exigibles à cette date, ni constitué de garanties, mais qui, avant la date du lancement de la consultation, mais avoir bien, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté lesdits produits, soit constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.

**5°** si je suis assujetti à l’obligation définie à l’article L 5212 alinéas 1 à 3 du code du travail, avoir bien au cours de l’année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, souscrit la déclaration visée à l’article L 5212-5 du même code ou s’il en est redevable, versé la contribution visée à aux articles L 5214-1, L 5212-9 et L 5212-10 du code du travail.

**Fait à , le**

**Signature**

1. Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal [↑](#footnote-ref-1)
2. Cocher la case correspondant à votre situation [↑](#footnote-ref-2)